

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3731

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Tunnel Brotteaux-Servient - Adaptation de l'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme - Opération à créer**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commercialisation du lot R, avec la réalisation des travaux de viabilisation nécessaires à la constructibilité du tènement, constitue l'une des dernières missions confiées à la SERL dans le cadre de l'opération rénovation urbaine Part-Dieu, contractualisée aujourd'hui par le biais d'une convention publique d'aménagement.

Cette viabilisation comprend notamment la couverture partielle de la rue de Bonnel et nécessite la terminaison du parvis Vivier Merle. Au regard de la nouvelle réglementation sur les tunnels routiers (décret du 24 juin 2005), les travaux de terminaison du parvis Vivier Merle conduisent à une modification substantielle du tunnel Brotteaux-Servient, impliquant un ensemble d'actions d'amélioration des conditions de sécurité. C'est l'objet de la présente opération d'adaptation de cet ouvrage.

Le montant de l'opération correspondant à la mise en sécurité de l'ouvrage a été estimé à 8,117 M€ TTC. Le dossier préliminaire de sécurité, faisant état des modalités de réalisation des travaux, a reçu un avis favorable de la commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers à la suite de sa présentation le 1er juin 2006.

Les principales améliorations à réaliser concernent l'adaptation du système de ventilation et l'augmentation de la capacité de désenfumage, la création de niches de sécurité et d'une issue de secours, la modification des dispositifs de fermeture et de signalisation de l'ouvrage.

L'opération adaptation de l'ouvrage Brotteaux-Servient serait conduite par voie de mandat, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la direction de la voirie-service tunnels. Le budget prévisionnel de l'opération, estimé à 8,117 M€, comprend toutes les prestations de service nécessaires (maîtrise d'œuvre, mandat, coordination sécurité et protection santé, dossier sécurité, assistance à maîtrise d'ouvrage) ainsi qu'un volume d'environ 6,24 M€ TTC de travaux.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'une note d'information au pôle politique des déplacements du 18 septembre 2006 et d'une présentation au Bureau du 2 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de l'opération tunnel Brotteaux-Servient et sa réalisation dans le cadre d'un mandat de travaux.

2° - Décide d'individualiser l'autorisation de programme déplacements urbains pour une opération à créer (tunnel Brotteaux-Servient - adaptation de l'ouvrage) pour un montant de 8,117 M€ TTC et selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2007 : 3 200 000 €,
- 2008 : 3 200 000 €,
- 2009 : 1 000 000 €,
- 2010 : 717 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,